



Circulaire N° 27.1 /MENA/DPFC  
du 3.1. JUIL. 2023

**Le Ministre**

à

Monsieur l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général de  
l'Inspection Générale  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux  
et Chefs de Services Rattachés  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la  
Pédagogie et de la Formation Continue  
*(pour information et suivi)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs de CAFOP  
*(pour exécution)*

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement  
Préscolaire et Primaire, Chefs de Circonscription  
*(pour exécution)*

Mesdames et Messieurs les Directeurs des Écoles  
préscolaires et primaires publiques et privées  
*(pour exécution)*.

Mesdames et Messieurs les enseignants des Écoles  
préscolaires et primaires publiques et privées  
*(pour exécution)*

**OBJET :** Programmes Educatifs de l'enseignement  
préscolaire, primaire et secondaire général

Les Programmes Educatifs en vigueur pour l'année scolaire 2023-2024 sont disponibles sur les sites suivants :  
[www.education.gouv.ci](http://www.education.gouv.ci); [www.dpfc-ci.net](http://www.dpfc-ci.net); [www.ecole-ci.online](http://www.ecole-ci.online); [www.men-deco.org](http://www.men-deco.org); [www.men-deep.org](http://www.men-deep.org);  
[www.men-delc.org](http://www.men-delc.org)

J'attire votre attention sur le fait que les allègements apportés aux programmes éducatifs au cours de l'année scolaire 2020-2021 du fait de la COVID-19 ne sont plus d'actualité.

J'attache du prix à l'exécution stricte de la présente instruction.

**Professeur Mariatou KONE**

